

Riques canular téléphonique

Par gkm, le 27/05/2017 à 19:51

Bonjour,

J'étais chez un ami et nous avons décidé de faire un canular téléphonique en appelant un service anti-virus.

Il n'y a pas eu d'insultes juste une blaque.

Au bout de 10 min l'interlocuteur à pris conscience que c'était une blague et à raccroché en nous disant qu'il avait porté plainte.

Nous avons rappelé pour nous excusé et il nous a dit que c'était trop tard et qu'il avait déposer plainte.

Est-ce vrai?

Que va-t-il se passer?

Qu'es-ce que je risque?

Merci de vos réponses

Par Visiteur, le 27/05/2017 à 23:46

Bonjour.

Non, il n'avait pas pu porter plainte car c'est impossible pendant que l'on est en communication.

Par gkm, le 28/05/2017 à 11:11

oui mais a-t-il pu le faire après ?

Par morobar, le 28/05/2017 à 19:22

Bonjour,

Il a déjà gagné, puisqu'il vous a foutu la pétoche de votre vie.

Et cela va s'arrêter à ce stade.

Par Visiteur, le 28/05/2017 à 23:48

Bonsoir,

LOL mortauxbars...

Espérons que cela vous servira de leçon!